Collectivités forestières
Nouvelle - Aquitaine

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES ELUS AMBASSADEURS DE LA CONSTRUCTION BOIS LOCAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine

PREAMBULE

Les associations des Communes et Collectivités Forestières (COFOR) rassemblent tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou concernées par la valorisation des forêts de leur territoire.

L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine, union des associations (inter)départementales, accompagne l'ensemble des collectivités et des élus concernés par la forêt et la filière bois. Elle porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme un atout du développement local.

Initié en mars 2022 par l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine, le réseau des élus ambassadeurs de la construction bois de Nouvelle-Aquitaine a pour vocation de réaffirmer le rôle des élus comme acteurs essentiels de la dynamique autour de l'utilisation des bois du territoire dans la construction et la rénovation publique.

La présente charte présente les objectifs du réseau et décrit les engagements des élus ambassadeurs pour y parvenir. Elle officialise la création de ce réseau et cadre les grands principes pour les futurs élus des territoires de Nouvelle-Aquitaine qui souhaiteront y participer.

LE BOIS LOCAL, UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'utilisation de bois local permet de :

- ✓ Valoriser une ressource présente localement, disponible, gérée durablement et renouvelable.
- ✓ Créer de la valeur ajoutée sur le territoire et maintenir l'emploi rural en faisant appel aux entreprises locales de valorisation du bois.
- ✓ Pérenniser les services rendus par la forêt.
- ✓ Contribuer au stockage et à la substitution de carbone
- ✓ Sensibiliser le grand public à la gestion forestière et l'usage du bois.

UN RESEAU D'ELUS POUR PROMOUVOIR LE BOIS LOCAL DANS LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT PUBLIC

Le réseau permet de **mettre en relation sur le territoire régional, des élus enclins à promouvoir la construction en bois local** et plus généralement les actions et services délivrés aux collectivités par les COFOR

Il a pour vocation de **créer un espace de partage des expériences entre les territoires** et de discussions autour des problématiques rencontrées. Il a également pour objectif de renforcer le rôle des élus en tant que force de proposition dans les stratégies de redynamisation des territoires, par l'intégration des enjeux du bois et de la forêt dans les politiques locales.

Par ailleurs, il réaffirme l'importance du **binôme formé entre l'élu et les chargés de mission des COFOR pour le développement de l'utilisation du bois local dans la construction**. Le réseau s'appuie lorsque c'est nécessaire sur les outils développés et portés par les COFOR telles que les marques de certification collectives ou encore l'analyse des retombées territoriales (ART).

Pour promouvoir le recours au bois local dans la construction, le réseau affirme la volonté **d'établir un dialogue d'élus à élus :**

- **Pour partager ses expériences et être facilitateur dans le recours au bois local dans les projets des collectivités**
- **Pour appuyer ce discours auprès de la gouvernance des structures participant à l'émergence de projets publics** telles que les Assistants à maitrise d'ouvrage public ou associatif (CAUE).

Enfin, le réseau permet de **faire émerger des dispositifs d'aide à la construction bois local** (telles que les majorations des taux d'intervention des DETR et DSIL ?) variables selon les territoires et les situations.

Les élus à travers le réseau contribuent à :

- ✓ Impulser et soutenir une dynamique autour de la construction bois en Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Dynamiser l'économie régionale via le recours au bois dans l'acte de construire.
- ✓ Valoriser une ressource forestière régionale abondante et diversifiée.
- ✓ Susciter l'intérêt pour la construction bois et biosourcée.
- ✓ Concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des impacts du changement climatique.
- ✓ Renforcer le lien entre les élus de l'association et les élus du territoire via un dialogue direct.

LE ROLE DES ELUS AMBASSADEURS

L'élu ambassadeur est un **élu d'une collectivité adhérente aux COFOR.**

Volontaire, il souhaite augmenter ses connaissances sur les enjeux de la construction en bois local et sur les dispositifs proposés par les COFOR.

Il s'engage, lorsqu'il estime que c'est pertinent, **à faire valoir les intérêts de la construction en bois local,** notamment lors des réunions auxquelles il siège habituellement au titre de ses mandats.

Pour cela, il peut solliciter les chargés de mission des COFOR pour l'accompagner et s'appuyer sur les outils disponibles. Une boite à outil produite par le réseau des COFOR est à sa disposition.

L'élu promeut les marques de certification collective Bois des Territoires du Massif Central et Bois des Pyrénées lorsqu'elles existent sur son territoire.

Acteur privilégié et légitime pour s'adresser aux élus du territoire, l'élu ambassadeur transmet aux chargés de mission des COFOR, les contacts des élus rencontrés et intéressés par les missions portées par l'association des COFOR.

Contribuant au développement du réseau, il peut motiver des élus à adhérer aux COFOR et rejoindre le réseau des élus ambassadeurs de la construction bois.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une fonction supplémentaire mais plutôt une attitude, l'élu ambassadeur essaie dans la mesure du possible de se rendre disponible pour animer avec le chargé de mission les réunions d'information concernant la construction et la rénovation en bois local.

FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ELUS AMBASSADEURS

Afin d'entretenir le dialogue et les échanges d'expériences entre les territoires, des réunions semestrielles seront proposées aux membres de ce réseau. Leur fréquence pourra varier en fonction des besoins.

Les élus peuvent solliciter les chargés de mission construction bois, intervenant sur leur territoire, qui se tiennent à leur disposition pour les accompagner.

Une « boite à outils » sera mise à disposition des élus ambassadeurs. Celle-ci regroupera des documents d'information et outils de communication pour compléter leurs connaissances sur les enjeux de la construction en bois local et sur les dispositifs proposés par les COFOR.

Dans le cadre de la sensibilisation des acteurs publics à la construction en bois local, lors des rencontres avec les structures ou AMO participant à l'émergence de projets publics, les élus pourront être sollicités pour participer à ces rendez-vous de façon à porter un discours pertinent au travers d'un binôme élus/technicien.

Dans l'objectif d'élargir ce réseau, un système de parrainage entre élus pourra être construit.

ENGAGEMENT DES ELUS AMBASSADEURS

ELUS AMBASSADEURS	SIGNATURES
Michel CASTAN Président de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine Président de l'association départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques	
Daniel ARRIBERE Trésorier de l'association départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques et de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine	
Jean Michel SERRANO Membre du Conseil d'administration de l'association des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques et de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine	
Jean Michel BERTRAND Président de l'association interdépartementale des Collectivités Forestières Limousin-Périgord	
Jean-Pierre BOSDEVIGIE Secrétaire de l'association interdépartementale des Collectivités Forestières Limousin-Périgord	
Joel GARESTIER Membre du bureau de l'association interdépartementale des Collectivités Forestières Limousin-Périgord	
Gérard SALVIAT Vice-Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches, en charge de la forêt et du bois	